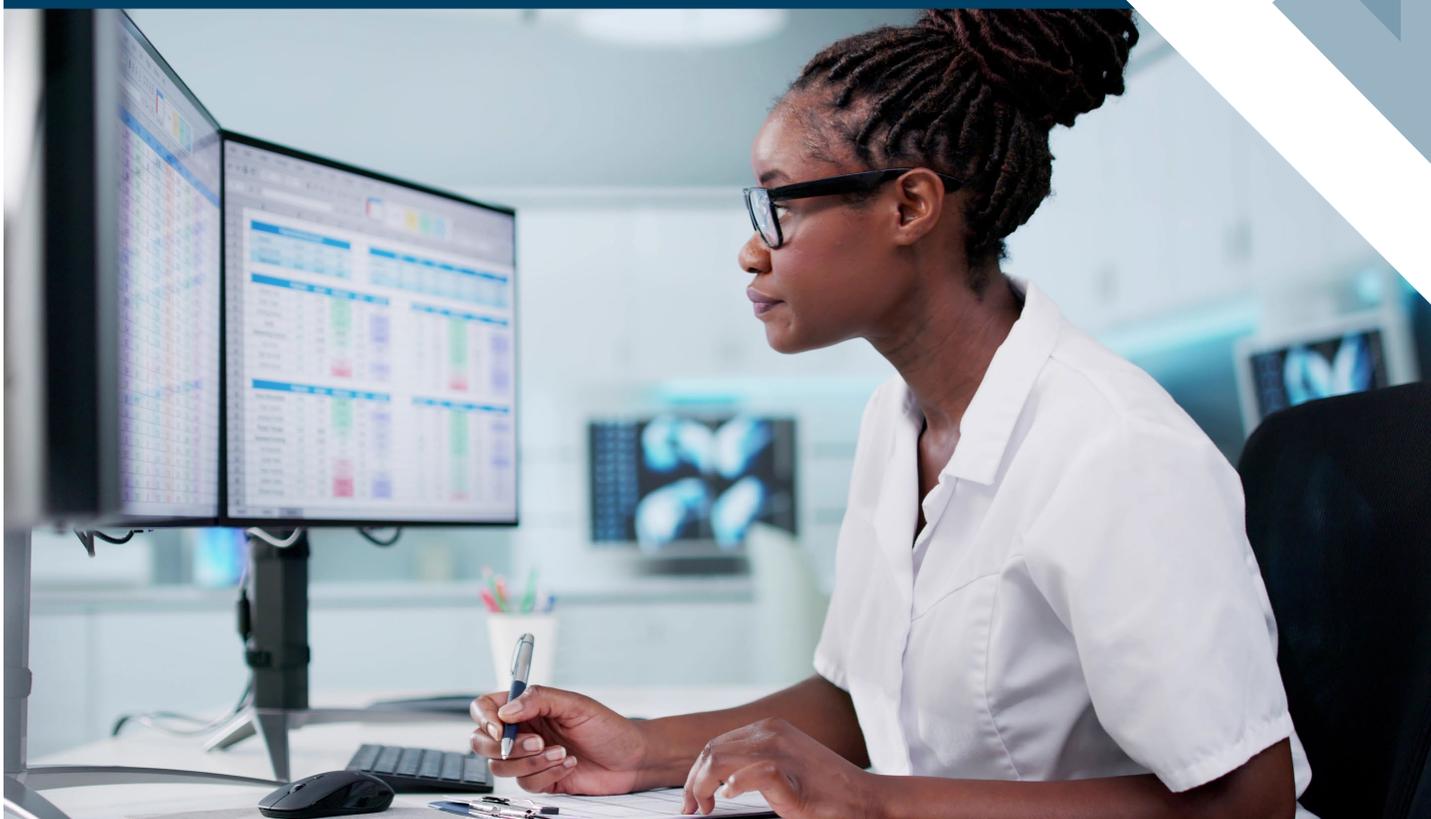


EMPLOI



- Outils facilitant votre recherche d'emploi
- Droits des travailleurs
- Ressources disponibles
- Déclaration de revenus

Outils facilitant votre recherche d'emploi

Divers outils sont mis à la disposition des personnes cherchant un emploi. Le Gouvernement du Québec dispose d'un portail emploi utile pour chercher un travail correspondant à votre profil ou à vos attentes. Si vous cherchez un emploi dans la région de Montmagny, ce portail emploi vous permet de filtrer la localisation des offres.

➔ Lien du portail emploi : www.quebecemploi.gouv.qc.ca/plateforme-emploi

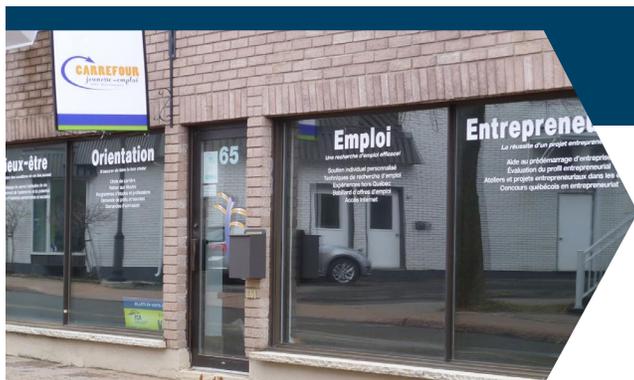


La MRC de Montmagny est pourvue de son propre portail emploi *Ta Job À Montmagny* qui recense de nombreuses offres de travail dans la région, tous secteurs confondus. Les offres publiées sont régulièrement actualisées. Afin de permettre au maximum de personnes de pouvoir utiliser ce portail emploi, ce dernier est disponible en version française, anglaise et espagnole.

➔ Lien du portail emploi de la MRC de Montmagny : www.tajobamontmagny.com/fr



RESSOURCES DISPONIBLES



CARREFOUR RÉGION MONTMAGNY (CRM)

Services gratuits offerts aux personnes âgées de 16 à 35 ans résidant dans la MRC de Montmagny :

Recherche d'emploi

- Aide à la rédaction de CV et de lettre de présentation
- Aide pour la préparation d'entrevue et simulation

Orientation

- Processus d'orientation, information scolaire et professionnelle

Autres services

- Aide en prédémarrage d'entreprise
- Participation à des séjours exploratoires

65, avenue de la Gare, Montmagny (Québec) G5V 2T1
418 248-3522 · info@cjemontmagny.com
www.cjemontmagny.com





CENTRE D'AIDE ET DE RECHERCHE D'EMPLOI MONTMAGNY-L'ISLET (C.A.R.E.)

Le Centre d'aide et de recherche d'emploi Montmagny-L'Islet offre des conseils en recherche d'emploi à la clientèle adulte.

- Aide en recherche d'emploi
- Rédaction de curriculum vitae (CV) et de lettre de présentation
- Préparation à l'entrevue d'embauche
- Orientation professionnelle
- Information sur le marché du travail local et provincial
- Soutien de la personne dans son intégration à l'emploi

68, rue St-Louis, Montmagny (Québec) G5V 1M7 · 418 248-9559
195, rue Bilodeau, Saint-Fabien-de-Panet (Québec) G0R 2J0
1 877 337-9559 (sans frais) · www.lecare.ca



BUREAU DE SERVICES QUÉBEC DE MONTMAGNY

Services Québec est un guichet unique des services gouvernementaux pour les citoyens et les entreprises sur tout le territoire québécois. Son objectif est de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi que de lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social.

Services Québec vous aide à :

- Connaître les programmes, mesures et services du gouvernement du Québec
- Faire le bon choix professionnel
- Suivre une formation
- Réussir votre recherche d'emploi
- Intégrer un milieu de travail

116, rue St-Jean-Baptiste Ouest, bureau A
Montmagny (Québec) G5V 3B9 · 418 248-0163



COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) DE LA MRC DE MONTMAGNY

Services offerts gratuitement :

- Évaluation du projet d'affaires
- Aide à l'élaboration du plan d'affaires et des prévisions financières
- Recherche de financement
- Référencement vers l'expertise spécialisée
- Réseautage avec les partenaires

6, rue St-Jean-Baptiste Est, bureau 206, Montmagny (Québec) G5V 1J7
418 248-5985, poste 240 · www.montmagny.com

Pour vos projets d'affaires (démarrage, expansion, consolidation ou transfert d'entreprise), l'équipe du CLD offre des services-conseils et de l'accompagnement.

Pour plus d'information, consultez le site Internet www.montmagny.com, rubrique *Développement économique (CLD)*.



DROITS DES TRAVAILLEURS

Les travailleurs, comme les employeurs, ont des droits et des devoirs. La *Loi sur les normes du travail* protège les salariés en imposant des conditions minimales de travail dont le salaire, l'horaire des journées ou des semaines de travail, les congés et les procédures de congédiement. Il est possible pour un employeur d'offrir de meilleures conditions de travail, toutefois il ne peut pas imposer des conditions inférieures à celles prévues par les normes.



Pour plus de renseignements :

- Éducaloi : www.educaloi.qc.ca
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) : 1 844 838-0808 ou www.cnesst.gouv.qc.ca

BON À SAVOIR

- Les hommes et les femmes sont traités également, sans distinction.
- Il est important d'être ponctuel au travail.
- Le salaire minimum est le salaire le plus bas qu'un employeur peut payer à ses employés. Il augmente normalement chaque année.

DÉCLARATION DE REVENUS



À partir du moment où vous résidez au Québec, vous devrez effectuer une déclaration annuelle de vos revenus. Celle-ci doit être faite au niveau provincial (Québec - Revenu Québec) et au niveau fédéral (Agence du Revenu du Canada) au plus tard le 30 avril de l'année civile suivant l'année d'imposition.

VOICI QUELQUES LIENS UTILES :

- www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/services-electroniques/services-numeriques-particuliers/impotnet-apercu/logiciels-homologues-programme.html
- Revenus Québec : www.revenuquebec.ca/fr/
- Agence du Revenu du Canada : www.canada.ca/fr/agence-revenu.html



IMPORTANT : conservez vos documents !

Vous aurez besoin de quelques formulaires remis par votre employeur, comme le R1 et le T4. Il est important de conserver ces documents jusqu'à votre déclaration de revenus et de les conserver pendant six ans après la dernière année à laquelle ils se rapportent. Vous devez vous adresser à un comptable ou utiliser des logiciels d'impôt homologués.

MONTMAGNY
accueille!

L'équipe de la CDEMM
peut vous guider dans votre démarche :
418 248-5985, poste 223



www.montmagny.com

Avec la participation financière de :

